



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 6 avril 2023 - Délibération n° 2023-032

**AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS
2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Géraldine Denigot, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Louis Le Coz.

Pour les inscriptions budgétaires des opérations d'investissement importantes, les collectivités ont le choix entre deux techniques comptables :

- *Selon un des principes de la comptabilité publique qui repose sur l'annualité budgétaire, la collectivité peut inscrire la totalité de la dépense sur la première année puis reporte en "restes à réaliser" le solde de l'opération jusqu'à règlement total de l'opération. Ce choix comptable oblige à inscrire également la totalité des financements sur la première année et va entraîner, en dépenses et en recettes, des restes à réaliser très importants.*
- *Par dérogation à ce principe, la collectivité peut également opter pour un échéancier en début d'opération avec une ouverture des crédits par tranches annuelles. Il s'agit de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP).*

Afin d'assurer une bonne gestion financière de l'opération en ne mobilisant pas l'intégralité des crédits sur le seul exercice 2023, il est proposé d'utiliser pour les projets structurants la procédure de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP).

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
 Reçu en préfecture le 14/04/2023
 Affiché le **12 AVR. 2023**
 ID : 035-213502362-20230406-SG2023_129-DE

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget chaque année uniquement les crédits qui seront réellement consommés, correspondant aux crédits de paiement. Il est rappelé que l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements constituant le programme et que, corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatés pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme.

Plusieurs opérations d'investissement d'envergure inscrites au budget 2023 sont ainsi concernées car leurs réalisations seront pluriannuelles :

- L'Abbatiale Saint-Sauveur-1^{ère} phase (tranche ferme et tranche conditionnelle),
- Les espaces publics de la Presqu'île du Port (Quai Jean Bart et Quai Amiral de la Grandière) et la lutte contre les inondations,
- La friche Garnier,
- La friche Stef,
- L'école Charlie Chaplin,
- L'étude urbaine du quartier de Bellevue-CHIRC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M57,

Vu la présentation en Commission Finances du 21 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

1. Abbatiale Saint-Sauveur – 1^{ère} phase

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de l'Abbatiale Saint-Sauveur 1^{ère} tranche à hauteur de **6 086 578,77 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas)	5 352 742,56 €
Maîtrise d'œuvre (dont révisions de prix)	565 557,29 €
Études diverses, analyses et diagnostics, assurances, raccordements électriques	143 644,34 €
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	24 634,58 €
Total	6 086 578,77 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2023		2024
	RAR	BP	
2 548 666,44 €	928 312,33 €	1 891 500,00 €	718 100,00 €

2. Espaces publics de la Presqu'île du Port (Quai Jean Bart et Quai Amiral de la Grandière) et la lutte contre les inondations

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme des Espaces publics de la Presqu'île du Port (Quai Jean Bart et Quai Amiral de la Grandière) et la lutte contre les inondations à hauteur de **4 679 103,79 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas) <i>dont 455 900 € pour la lutte contre les inondations pour le compte de l'EPTB</i>	3 983 384,00 €
Maîtrise d'œuvre (dont révisions de prix) <i>dont 44 350 € pour la lutte contre les inondations pour le compte de l'EPTB</i>	631 637,80 €
Missions sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	49 691,99 €
Acquisition foncière	5 000,00 €
Études et diagnostics techniques et clauses sociales	9 390,00 €
Total	4 679 103,79 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2023		2024
	RAR	BP	
283 269,33 €	1 126 484,46 €	2 411 550,00 €	857 800,00 €

3. La friche Garnier -1^{ère} phase

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de la friche Garnier 1^{ère} phase à hauteur de **4 830 911,20 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux désamiantage, déconstruction, sécurisation et confortement (dont révisions de prix et aléas)	2 160 000,00 €
Travaux halle parapluie (dont révisions de prix et aléas)	1 392 240,00 €
Maîtrise d'œuvre	817 676,40 €
Études techniques, diagnostics, dossiers environnementaux	409 394,80 €
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	51 600,00 €
Total	4 830 911,20 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2023		2024	2025
	RAR	BP		
215 869,20 €	221 802,00 €	1 179 150,00 €	2 465 845,00 €	748 245,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
 Reçu en préfecture le 14/04/2023
 Affiché le **12 AVR. 2023**
 ID : 035-213502362-20230406-SG2023_129-DE

4. La friche Stef -1^{ère} phase

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de la friche Stef 1^{ère} phase à hauteur de **425 046,24 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Enclenchement (travaux, maîtrise d'œuvre et permis d'aménager)	200 000,00 €
Études de préconisations et études pré-opérationnelles	225 046,24 €
Total	425 046,24 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2023		2024
	RAR	BP	
50 063,12 €	50 063,12 €	224 920,00 €	100 000,00 €

5. École Charlie Chaplin

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de l'école Charlie Chaplin à hauteur de **2 955 147,89 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas)	2 603 200,00 €
Maîtrise d'œuvre	299 114,69 €
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	41 560,00 €
Études diverses	11 273,20 €
Total	2 955 147,89 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2023		2024
	RAR	BP	
77 120,82 €	46 667,07 €	1 217 570,00 €	1 613 790,00 €

6. Étude urbaine du quartier de Bellevue -CHIRC

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de l'étude urbaine du quartier de Bellevue-CHIRC à hauteur de **140 000 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Études	140 000,00 €
Total	140 000,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Affiché le **12 AVR. 2023**
ID : 035-213502362-20230406-SG2023_129-DE

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Engagé	2023	2024
	40 000 €	100 000 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **12 AVR. 2023**